

IVème SOMMET INDUSTRIEL EURO-MEDITERRANEEN

“Une zone de libre échange euro-méditerranéenne: un défi pour les entreprises”

(Tunis, 12 et 13 mai 2000)

DECLARATION FINALE DU SOMMET

1. Dans le prolongement des sommets et forums des milieux d'affaires euro-méditerranéens de Lisbonne, Valence, Malte, Marrakech et Athènes, l'Union tunisienne de l'industrie du commerce et de l'artisanat (UTICA) a organisé à Tunis, les 12 et 13 mai 2000, le IVème sommet industriel euro-méditerranéen, en coopération avec l'UNICE (l'Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe) et avec le soutien de la Commission européenne et du ministère tunisien de l'industrie. Ce sommet a été centré sur le thème **“une zone de libre échange euro-méditerranéenne: un défi pour les entreprises”**. Les conclusions du sommet de Tunis seront communiquées à la 3^e conférence euro-méditerranéenne des ministres de l'industrie qui se tiendra à Limassol (Chypre) du 21 au 23 juin prochain et portés à la connaissance des participants aux réunions consacrées à la révision du processus de Barcelone.
2. Les organisations représentant les entreprises méditerranéennes ont examiné les conditions du succès du partenariat industriel euro-méditerranéen dans la perspective de la zone de libre échange. L'accent a été mis notamment sur la nécessité d'encourager le développement d'une stratégie commune pour promouvoir un partenariat euro-méditerranéen équilibré et accompagner les changements souhaitables des cultures, des pratiques et des structures d'encadrement de l'activité économique. Le secteur privé, à travers ses organisations professionnelles, assume pleinement son rôle dans cette mutation. Les participants ont formulé les recommandations suivantes :
 - Le programme MEDA est un instrument essentiel pour catalyser et faciliter les réformes dans les Pays Sud Méditerranéen (PSM). Au niveau national, les gouvernements des PSM devront s'attacher à approfondir et achever le processus général destiné à mener à bien la transition économique.
 - Conçus pour favoriser les investissements et les échanges entre leurs signataires, les accords d'association euro-méditerranéens constituent une étape importante vers la zone de prospérité partagée. Les PSM et les institutions de l'UE doivent déployer des efforts concertés pour accélérer la conclusion d'accords d'association avec tous les PSM.

- La coopération Sud-Sud et la négociation d'accords de libre échange entre les PSM est essentielle pour un développement économique réussi dans la région et pour la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre échange. L'intégration des marchés sud-méditerranéens est également essentielle pour attirer les investisseurs étrangers.
 - Ces dernières années, la libéralisation de la législation sur les investissements étrangers a atteint un degré encourageant. Afin de favoriser les flux d'investissements, les gouvernements des PSM devraient supprimer toutes les limitations qui subsistent et simplifier les procédures administratives. Le sommet de Tunis lance un appel renouvelé aux investisseurs des pays industrialisés pour qu'ils renforcent leurs activités dans la région.
3. A Tunis, le réseau UNIMED-Business Network a été officiellement lancé. Ce projet, de trois ans, vise à renforcer les fédérations représentatives des entreprises du sud de la Méditerranée aux niveaux national, régional et international. Il est soutenu financièrement par la Commission européenne et mis en œuvre par l'UNICE. Cet instrument très important pour la mise en œuvre de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne répond aux préoccupations des entreprises en développant des échanges mutuels entre les organisations patronales, du nord et du sud de la Méditerranée, qu'il regroupe.
 4. Pour une utilisation optimale des ressources consacrées au partenariat économique et industriel euro-méditerranéen, le sommet industriel a lancé un appel afin que les représentants des organisations de l'industrie des PSM soient associés de près à la formulation des éléments industriels du nouveau programme MEDA ainsi qu'à la définition des aspects des programmes indicatifs régionaux et nationaux ayant trait à l'industrie. La Commission européenne a été invitée à convier les représentants des organisations de l'industrie et des employeurs des PSM à participer aux travaux du groupe de travail sur la coopération industrielle euro-méditerranéenne, créé par la Commission en vertu de la déclaration de Bruxelles de 1996. L'UNICE a déjà pris part aux travaux de ce groupe. Grâce à la participation de représentants du secteur privé, les besoins de l'industrie seront pris en considération et l'efficacité de la mise en œuvre des projets sera renforcée.
 5. Les fédérations industrielles appellent à une transparence accrue, à un meilleur suivi et à la simplification des procédures de mise en œuvre du nouveau programme MEDA. La région a des besoins étendus, et les ressources mises à la disposition du programme MEDA devraient être utilisées avec plus d'efficacité. Un accent plus net devrait être mis, dans le nouveau programme MEDA, sur les mesures soutenant directement les entreprises, et plus particulièrement les PME.
 6. Les participants au sommet de Tunis ont réuni, dans les documents en annexe, leurs recommandations spécifiques qu'ils adressent à la conférence ministérielle de Chypre pour :
 - favoriser le climat des investissements dans la zone de libre échange euro-méditerranéenne;
 - assurer que le programme UNIMED puisse contribuer à la création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne;
 - pour améliorer l'environnement financier des PME.

7. Les organisations représentant les entreprises euro-méditerranéennes poursuivront le dialogue qu'elles entretiennent entre elles, avec leurs administrations respectives et avec l'Union européenne, de manière à promouvoir le développement du partenariat euro-méditerranéen dans l'objectif final d'établir la zone de libre échange. A cet effet, dans la suite des décisions prises à Marrakech, les organisations patronales du sud de la Méditerranée présentes à Tunis ont décidé la création d'une organisation patronale régionale sud-méditerranéenne symétrique de l'UNICE. Elles se réuniront dans les meilleurs délais pour en déterminer la structure et le fonctionnement. L'UNICE apportera son concours à cette réalisation dans le cadre du programme UNIMED Business Network.
 8. Les deux prochains sommets industriels euro-méditerranéens se tiendront successivement en Turquie et en Égypte, afin d'évaluer les progrès réalisés et d'élaborer des propositions nouvelles pour approfondir encore la coopération industrielle euro-méditerranéenne.
 9. Afin de sensibiliser l'opinion publique et permettre aux différents acteurs de se préparer effectivement à la zone de libre échange euro-méditerranéenne, les participants demandent aux gouvernements concernés de donner à la dimension euro-méditerranéenne une plus grande visibilité en expliquant notamment les bénéfices qui pourront en être tirés de part et d'autre et les défis qui nécessitent les efforts de tous.
-

IVème SOMMET INDUSTRIEL EURO-MEDITERRANEEN

“Une zone de libre échange euro-méditerranéenne: un défi pour les entreprises”

(Tunis, 12 et 13 mai 2000)

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

Panel 1 : Le Climat des investissements dans la zone de libre-échange
Euro-méditerranéenne.

Afin de faciliter le développement des investissements dans la zone de libre échange euro-méditerranéenne, les participants au sommet industriel euro-méditerranéen de Tunis recommandent les actions suivantes :

1. mise en oeuvre effective dans les pays du sud de la Méditerranée d'un système économique d'inspiration libéral, stable et transparent s'appuyant sur un cadre juridique, administratif et judiciaire favorable à l'investissement et au développement de l'initiative privée ;
2. mise en place d'un dispositif européen complet d'appui direct aux entreprises désireuses d'investir dans la zone euro-méditerranéenne;
3. élaboration de stratégie industrielle nationale cohérente et transparente dans lesquelles l'investissement privé puisse s'inscrire de façon efficace ;
4. mise en oeuvre le plus rapidement possible d'une zone de libre-échange méditerranéenne sud-sud, qui s'articule éventuellement autour d'espaces d'intégration restreints ;
5. création d'une image attractive pour les investissements au sud de la Méditerranée ;
6. mise en place rapide d'un réseau opérationnel d'agences de promotion des investissements, composé d'agences indépendantes et associant le secteur privé.

Panel 2 : Le projet UNIMED : une contribution à la mise en place d'une zone de libre-échange euro méditerranéenne.

Pour que le projet UNIMED Business Network contribue à la mise en place d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne, les participants au sommet industriel euro-méditerranéen de Tunis suggèrent les recommandations suivantes :

aux fédérations industrielles euro-méditerranéennes :

1. de se mobiliser pour jouer un rôle actif dans la réussite du processus de Barcelone notamment, en suscitant et en accompagnant les mutations nécessaires tant au niveau de l'organisation de la société qu'à celui du comportement des entreprises ;
2. de donner un contenu et faire vivre de façon solidaire et concertée le programme d'échange d'expériences prévu par UNIMED ;
3. de travailler ensemble à la création d'une organisation patronale sud-méditerranéenne.

aux institutions communautaires:

Le renforcement des fédérations patronales doit s'accompagner d'une plus grande implication et responsabilisation de celles-ci dans l'élaboration de la politique euro-méditerranéenne. Dans cette perspective, il est indispensable de:

1. consulter le secteur privé à travers le réseau UNIMED lors de l'élaboration des actions bilatérales et régionales prévues dans le cadre du programme MEDA et du programme de coopération industrielle ;
2. renforcer l'approche régionale et sous-régionale du processus de Barcelone et contribuer au développement des différentes activités du secteur privé ;
3. faciliter une plus grande intégration et flexibilité entre les actions bilatérales et régionales du programme MEDA en matière de promotion et modernisation du système industriel local ;
4. mettre en œuvre rapidement les programmes régionaux concernant la promotion des investissements, l'innovation et la qualité dans les entreprises, les instruments et mécanismes du marché euro – méditerranéen, et les PME ;
5. inviter les représentants du réseau UNIMED à participer aux groupes de travail sur la coopération industrielle et aux groupes d'experts, de façon à mieux cibler les besoins du secteur privé et apporter l'assistance du secteur privé lors de l'élaboration/de la mise en oeuvre des projets.

Panel 3 : Les mécanismes de financement des PME/PMI: outils pour la mise en place
d'une zone de libre-échange

Afin de faciliter l'accès des PME au crédit et ainsi contribuer à la mise en place de la zone de libre échange euro-méditerranéenne, les participants au sommet industriel euro-méditerranéen de Tunis suggèrent les recommandations suivantes :

1. poursuite des actions de l'Union Européenne visant à encourager les gouvernements des PTM à poursuivre et à soutenir la réforme du système bancaire à travers la déréglementation et la modernisation des banques, des marchés boursiers et autres institutions financières. Les bénéfices à court terme de cette réforme sera de faciliter les échanges et l'accès au crédit à travers un réseau bancaire modernisé. A plus long terme, les investisseurs étrangers s'en trouveront encouragés et le processus de privatisation dans la région facilité. La réforme facilitera également l'épargne publique qui à son tour se traduira par une croissance renforcée.
2. promotion et mise en pratique dans les pays sud-méditerranéens, avec les adaptations nécessaires, des bonnes pratiques de financement pour les PME déjà existantes dans l'Union Européenne. Dans cette perspective, plusieurs initiatives de l'UE visant à améliorer l'environnement financier des PME (telles que les programmes JEV – Joint European Ventures, CREA – capital-risque pour les entreprises d'amorçage, les réseaux des "Business Angels" ou encore les systèmes de garantie mutuelle) méritent d'être soigneusement étudiées.
3. financement par la Commission Européenne d'une étude approfondie sur les conditions juridiques, économiques et financières nécessaires à la création d'un système de garanties mutualistes dans les pays MED. L'expérience européenne appliquée à la région méditerranéenne pourrait aider les fédérations industrielles locales à jouer un rôle important dans l'amélioration des rapports banques / entreprises en promouvant de nouveaux mécanismes d'appui financier aux entreprises associées.
4. renforcement de la capacité des fédérations industrielles MED à fournir des formations aux PME en matière de gestion financière à travers le financement d'activités de formation. Les séminaires organisés dans le cadre du programme UNIMED Business Network seront utilisés pour améliorer les connaissances des fédérations industrielles MED sur les différents instruments financiers existants visant à soutenir le démarrage et la croissance des PME.

5. poursuivre la création par les institutions financières de la région de facilités de capital de risque (venture capital facilities) avec le soutien de la BEI et éventuellement l'assistance de l'UE à travers notamment un transfert de know how en matière d'analyse de risque et de suivi de projet. La BEI devrait en outre aider à la création d'un fonds régional de garanties pour faciliter la fourniture de crédits à l'investissement. La priorité devrait être donnée à la promotion et au soutien des investissements du secteur privé afin d'encourager la création de partenariats stratégiques qui facilitent l'intégration Nord-Sud et Sud-Sud.
-